

ÉCOLE DE CONDUITE



PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

**FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE**

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

PUBLIC VISÉ	Candidats au permis de conduire de la catégorie B.
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	A l'issue de la formation, le candidat sera capable de passer son examen du permis de conduire.
PRÉ-REQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis de conduire du « groupe léger », être âgé de 17 ans minimum.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du candidat, l'école de conduite procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.
LIEU DE FORMATION	Marseille et ses alentours.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	Mr MAILLET Jonathan, Mme ABDELHEDI Sonia.
PROFILS DES INTERVENANTS	Formateur professionnels diplômés et disposants d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B du permis de conduire, en cours de validité.
MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES	Méthode active par pédagogie et andragogie. Théorie effectuer avant la pratique. Salle de cours équipée. Livre de code et livret numérique. Véhicules adaptés à l'enseignement.
MODALITÉS D'ÉVALUATION ET CONDITIONS DE RÉUSSITE	Livret d'apprentissage numérique pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation. Évaluation des compétences par mise en situation en toute autonomie. Examen blanc avant l'épreuve pratique
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises, le candidat est présenté à l'épreuve d'examen pratique.

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation :
 - L'évaluation effectuée à l'auto-école à l'aide d'une tablette, d'une durée de 45 mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).

2. Formation théorique (Code de la Route)
 - Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne.
 - Tests d'examen sur les différents thèmes développés
 - Cours particuliers pour améliorer ses connaissances du code de la route.
3. Formation pratique :
 - 4 compétences générales sont enseignées
 - À l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.

CONTENUS DE LA FORMATION

COURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR L'ACCÈS À UNE MOBILITÉ CITOYENNE

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

10 thèmes du code de la route fournis par Code Rousseau qui établit une base de +6000 questions officielles :

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (écomobilité et écoconduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route :

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation
- Examens blancs

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE

COMPÉTENCES 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCES 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCES 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCES 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

**FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
CATEGORIE – Conduite Accompagnée**

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

PUBLIC VISÉ	Candidats au permis de conduire de la catégorie B.
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le candidat sera capable de passer son examen du permis de conduire.
PRÉ-REQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis de conduire du « groupe léger », être âgé de 15 ans minimum.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du candidat, l'école de conduite procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.
LIEU DE FORMATION	Marseille et ses alentours.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	Mr MAILLET Jonathan, Mme ABDELHEDI Sonia.
PROFILS DES INTERVENANTS	Formateur professionnels diplômés et disposants d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B du permis de conduire, en cours de validité.
MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES	Méthode active par pédagogie et andragogie. Théorie effectuer avant la pratique. Salle de cours équipée. Livre de code et livret numérique. Véhicules adaptés à l'enseignement.
MODALITÉS D'ÉVALUATION ET CONDITIONS DE RÉUSSITE	Livret d'apprentissage numérique pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation. Évaluation des compétences par mise en situation en toute autonomie. Satisfaire une évaluation de fin de formation
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises, une attestation de fin de formation initiale est remise au candidat.

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation :

- L'évaluation effectuée à l'auto-école à l'aide d'une tablette, d'une durée de 45 mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

À la suite d'une évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf :

- si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1)
- si vous suivez une formation limitée à la conduite de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique (volume minimum de 13 heures).

2. Formation théorique (Code de la Route)

- Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne.
- Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.

3. Formation pratique :

- 4 compétences générales sont enseignées
- Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève, la CA peut commencer.

4. Conduite Accompagnée (CA) :

- La CA débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.
- Durée de la CA 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger)
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Ces rendez-vous comportent une partie pratique et une partie pédagogique.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

- Le 1er rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2ème doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée.
- Un 3ème rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.

CONTENUS DE LA FORMATION

COURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR L'ACCÈS À UNE MOBILITÉ CITOYENNE

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

10 thèmes du code de la route fournis par Code Rousseau qui établit une base de +6000 questions officielles :

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (écomobilité et écoconduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route :

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation
- Examens blancs

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE

COMPÉTENCES 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCES 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCES 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCES 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

**FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
CATEGORIE – Conduite Supervisée**

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

PUBLIC VISÉ	Candidats au permis de conduire de la catégorie B.
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le candidat sera capable de passer son examen du permis de conduire.
PRÉ-REQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis de conduire du « groupe léger », être âgé de 17 ans minimum.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du candidat, l'école de conduite procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.
LIEU DE FORMATION	Marseille et ses alentours.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	Mr MAILLET Jonathan, Mme ABDELHEDI Sonia.
PROFILS DES INTERVENANTS	Formateur professionnels diplômés et disposants d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B du permis de conduire, en cours de validité.
MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES	Méthode active par pédagogie et andragogie. Théorie effectuer avant la pratique. Salle de cours équipée. Livre de code et livret numérique. Véhicules adaptés à l'enseignement.
MODALITÉS D'ÉVALUATION ET CONDITIONS DE RÉUSSITE	Livret d'apprentissage numérique pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation. Évaluation des compétences par mise en situation en toute autonomie. Satisfaire une évaluation de fin de formation
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises, une attestation de fin de formation initiale est remise au candidat.

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation :

L'évaluation effectuée à l'auto-école à l'aide d'une tablette, d'une durée de 45 mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

À la suite d'une évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé sauf :

- si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1)
- si vous suivez une formation limitée à la conduite de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique (volume minimum de 13 heures).

2. Formation théorique (Code de la Route) :

- Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne.
- Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.

3. Formation pratique :

- 4 compétences générales sont enseignées
- Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève, la CS peut commencer.

4. Conduite Supervisée (CS) :

La CS débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller les deux parties pour bien commencer la période de la conduite accompagnée. La phase de la conduite supervisée n'a pas de durée minimale obligatoire. Au cours de cette phase d'acquisition d'expérience de la conduite, l'élève doit :

- Autant que possible, conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et pour diverses conditions météorologiques ;
- Respecter les limitations de vitesse mentionnées à l'article R. 4.13-5 du code de la route.

CONTENUS DE LA FORMATION

COURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR L'ACCÈS À UNE MOBILITÉ CITOYENNE

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

10 thèmes du code de la route fournis par Code Rousseau qui établit une base de +6000 questions officielles :

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (écomobilité et écoconduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

Entraînement à l'épreuve du code de la route :

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation
- Examens blancs

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE

COMPÉTENCES 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCES 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCES 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCES 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

**FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
CATEGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE –
Boite Automatique**

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

PUBLIC VISÉ	Candidats au permis de conduire de la catégorie B.
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le candidat sera capable de passer son examen du permis de conduire.
PRÉ-REQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis de conduire du « groupe léger », être âgé de 17 ans minimum.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du candidat, l'école de conduite procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.
LIEU DE FORMATION	Marseille et ses alentours.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	Mr MAILLET Jonathan, Mme ABDELHEDI Sonia.
PROFILS DES INTERVENANTS	Formateur professionnels diplômés et disposants d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B du permis de conduire, en cours de validité.
MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES	Méthode active par pédagogie et andragogie. Théorie effectuer avant la pratique. Salle de cours équipée. Livre de code et livret numérique. Véhicules adaptés à l'enseignement.
MODALITÉS D'ÉVALUATION ET CONDITIONS DE RÉUSSITE	Livret d'apprentissage numérique pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation. Évaluation des compétences par mise en situation en toute autonomie. Examen blanc avant l'épreuve pratique
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises, le candidat est présenté à l'épreuve d'examen pratique.

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable obligatoire permettant de définir un volume de formation :
 - L'évaluation effectuée à l'auto-école à l'aide d'une tablette, d'une durée de 45 mn portant sur des compétences psychomotrices et cognitives.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 13 heures minimum est signé sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).

2. Formation théorique (Code de la Route)
 - Cours en salle portant sur 10 thèmes dans le respect du Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne.
 - Tests d'examen sur les différents thèmes développés
 - Cours particuliers pour améliorer ses connaissances du code de la route.
3. Formation pratique :
 - 4 compétences générales sont enseignées
 - À l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève et délivre une attestation de fin de formation si l'élève a satisfait à ce bilan (autre bilan ultérieur si résultat insatisfaisant).
4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.

CONTENUS DE LA FORMATION

COURS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE POUR L'ACCÈS À UNE MOBILITÉ CITOYENNE

FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

10 thèmes du code de la route fournis par Code Rousseau qui établit une base de +6000 questions officielles :

- Circulation routière (signalisation verticale, horizontale ; règles de sécurité)
- Le conducteur (Stratégie de prise d'informations, analyse et décision, prise de conscience des risques et ses limites)
- La route (nuit, intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers de la route (spécificités, risques, partage de la route)
- Notions diverses (documents administratifs, permis à points, chargement, infractions)
- La mécanique et les équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)
- Sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (écomobilité et écoconduite)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (installation, précautions à prendre)

COMPÉTENCES :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Entraînement à l'épreuve du code de la route :

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation
- Examens blancs

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUITE

COMPÉTENCES 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPÉTENCES 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPÉTENCES 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

COMPÉTENCES 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'écoconduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

**FORMATION PASSERELLE
BOITE AUTOMATIQUE
VERS
BOITE MANUELLE**

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

PUBLIC VISÉ	Candidats détenteurs du permis B78 à boîte de vitesse automatique souhaitant conduire une voiture à boîte manuelle.
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	Être capable d'utiliser, en sécurité, une voiture à boîte de vitesse manuelle dans toutes les conditions de circulation.
PRÉ-REQUIS	Être titulaire du permis de conduire avec mention B78 sans délai.
LIEU DE FORMATION	Marseille et ses alentours.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	Mr MAILLET Jonathan, Mme ABDELHEDI Sonia.
PROFILS DES INTERVENANTS	Formateur professionnels diplômés et disposants d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B du permis de conduire, en cours de validité.
MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES	Méthode active par pédagogie et andragogie. Théorie effectuer avant la pratique. Salle de cours équipée. Livre de code et livret numérique. Véhicules adaptés à l'enseignement.
MODALITÉS D'ÉVALUATION ET CONDITIONS DE RÉUSSITE	L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives. Évaluation des compétences par mise en situation en toute autonomie.
SANCTION DE LA FORMATION	Attestation de suivi de formation.

Annexe 4 : PROGRAMME DE FORMATION

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation d'une durée de 7 heures comporte 2 étapes :

- 1 séquence de 2 heures dans un trafic nul ou faible.
- 1 séquence de 5 heures dans des conditions de circulation variées, simples et complexes.

CONTENUS DE LA FORMATION

FORMATION DANS UN TRAFIC NUL OU FAIBLE – 2 HEURES

COMPÉTENCES :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en toute sécurité.
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

FORMATION DANS DES CONDITIONS DE CIRCULATION VARIÉES, SIMPLES ET COMPLEXES – 5 HEURES

COMPÉTENCES :

- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite.
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

À NOTER :

Le présent programme de formation est un document officiel de l'école de conduite 1.2.3 Vive Le Permis. Ce document suit les compétences du REMC (Référentiel d'Éducation à une Mobilité Citoyenne) en vigueur dans les établissements de formation à la conduite. Ce document peut être amélioré ou modifier par l'ajout ou le retrait de type de formations que pourrait proposer l'école de conduite 1.2.3 Vive Le Permis, mais également par modification des conditions de formation établie par le code de la route en France.

Ce document est disponible et consultable par toute personne qui en fera la demande auprès de notre établissement de formation à la conduite.